

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

M^{me} Paola Hawa

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M^{me} Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

M^{me} Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

M^{me} Julie Brisebois

Village de Senneville

M^{me} Daphney Colin

*Arrondissement de
Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles*

M^{me} Nathalie Goulet

*Arrondissement d'Achilles-
Cartier*

M. Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

M^{me} Micheline Rouleau

Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet

*Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension*

M^{me} Stéphanie Valenzuela

*Arrondissement de Côte-des-Neiges-
Notre-Dame-de-Grâce*

Le 23 février 2023

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE227231080

**Accorder un contrat à Ramcor Construction inc., pour
des travaux d'aménagement du seuil Remembrance /
Côte-des-Neiges, parc du Mont-Royal (lot 2) - Dépense
totale de 2 652 015,58 \$, taxes incluses - Appel
d'offres public 459212 - (4 soumissionnaires)**

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE227231080

Accorder un contrat à Ramcor Construction inc., pour des travaux d'aménagement du seuil Remembrance / Côte-des-Neiges, parc du Mont-Royal (lot 2) - Dépense totale de 2652 015,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 459212 - (4 soumissionnaires)

À sa séance du 1^{er} février 2023, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *Écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 8 février 2023, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

D'abord, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier ont mis en contexte le contrat, qui s'inscrit dans le projet de réaménagement de l'intersection des chemins Remembrance et de la Côte-des-Neiges – l'une des entrées principales du parc du Mont-Royal – afin que cette intersection soit plus sécuritaire et mieux adaptée au milieu urbain. Les travaux d'aménagement paysager prévus dans le présent contrat (lot 2) s'inscrivent dans la suite des travaux d'infrastructures et de voirie (lot 1), qui sont en cours.

Après avoir présenté la nature des travaux, les invités ont passé en revue les différentes étapes de l'appel d'offres, qui s'est étendu du 11 novembre au 13 décembre 2022. Durant cette période, huit addenda ont été publiés pour répondre à certaines questions, reporter la date d'ouverture des soumissions et apporter des modifications au cahier des charges, aux devis techniques ainsi qu'aux plans. Sur 13 preneurs du cahier des charges, quatre ont déposé une soumission. L'analyse de celles-ci montre un écart de 24,2% entre le prix soumis par l'adjudicataire, Ramcor construction inc., et l'estimation

des professionnels de la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Bien qu'il soit possible d'identifier les articles du bordereau dans lesquels se situe la majeure partie de cet écart (les dalles de béton, pavés et les colliers de granit, bancs de granit ainsi que les bordures de retenue en acier), la DGPÉC ne dispose pas d'éléments pouvant les justifier, comme l'ont expliqué les invités.

Les commissaires ont ensuite demandé et obtenu des précisions sur l'analyse des écarts. D'après les responsables, certains facteurs contextuels, qui ne sont pas considérés dans les estimations, peuvent avoir une incidence sur le prix des soumissions. L'une des hypothèses dans ce cas-ci serait la cohabitation entre les chantiers, car l'emplacement des travaux se trouve au centre d'un autre chantier. Cela peut, par exemple, engendrer des coûts supplémentaires en coordination ou nécessiter des clôtures supplémentaires. Au terme des échanges, le président a remercié les représentants pour leurs explications.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *Écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;:

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE227231080 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.